



## Facturation abusive d'un artisan suite à mon absence

-----  
Par Alan Valkaz

Bonjour,

Un artisan devait venir poser un volet dans l'appartement que je loue, mais suite à un réel imprévu je n'ai pu être présent.

J'ai reçu une facture (pour mon propriétaire) : 450? pour "le locataire n'était pas présent malgré un rendez-vous confirmé, déplacement d'une équipe de pose"

Peuvent-ils facturer cela ? Sur le devis aucune mention frais de déplacement ?

Si oui, le montant n'est-il pas abusif ? L'artisan en question est situé à 8 min (moins de 3 kms) de mon appartement.

Merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

L'artisan peut facturer son déplacement au commanditaire des travaux, il n'est pas responsable de votre absence et n'a pas à perdre son temps. Pour le montant, il faut voir le devis.

Qui a signé le devis : vous ou le propriétaire ?

-----  
Par Alan Valkaz

C'est le propriétaire qui a signé le devis.

Il est nullement indiqué des frais de déplacement.

Ils sont presque aussi important que le montant de la pose des volets.

De plus, cela fait 6 mois qu'ils doivent installer ces volets. 3 rendez-vous depuis septembre. À chaque fois il y a eu un problème (1ère fois : mauvaises mesures, 2ème fois : ils ne se sont pas présentés, 3ème fois le type de volets n'était pas bon). Dois-je leur rappeler que lors de ces 3 rendez-vous manqués j'ai dû soit poser un jour de congé payé, soit un jour non payé...

Je comprends qu'ils n'ont pas de temps à perdre, mais la perte de congés payés et d'argent de mon côté, c'est moi qui en ai supporté la charge.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Si le propriétaire a signé le devis, c'est lui qui doit payer la facture.

-----  
Par Isadore

Dans ce cas le montant facturé n'est pas votre problème. C'est celui de votre bailleur. Si l'artisan abuse, c'est celui qui paye, autrement dit le propriétaire, qui se doit de protester. Vous ne devriez même pas avoir connaissance de cette facture.

Dois-je leur rappeler que lors de ces 3 rendez-vous manqués j'ai dû soit poser un jour de congé payé, soit un jour non payé...

Non, ce n'est pas leur problème non plus.

L'artisan a ses contraintes, si vous voulez être présent cela en rajoute d'autres (il faut faire coïncider vos emplois du temps). Votre présence n'est pas requise pour les travaux. Poser un jour de congé pour la venue de l'artisan est un choix. Les travaux n'ayant pas un caractère d'urgence, c'est aux parties de faire preuve de bon sens. Vous pourriez laisser vos clefs au bailleur, à l'artisan ou à un tiers (ami, voisin, parent). C'est un choix légitime, mais dont vous devez assumer la charge.

-----  
Par Alan Valkaz

Merci Isadore

J'ai bien conscience que c'est au propriétaire de payer... cependant ça me gêne qu'elle est autant à payer à cause d'un imprévu qui est de mon fait. Elle a 70 ans et vit en Angleterre. Donc je m'occupe généralement des rendez-vous avec les artisans (peintres, électriciens etc).  
Concernant le fait de laisser mon appartement à des ouvriers, non, c'est hors de question. J'entends qu'il s'agit de ma responsabilité.

Je vais me renseigner pour le montant facturé. Car ça reste exagéré.

Merci d'avoir pris le temps de me répondre.

-----  
Par yapasdequoi

Vous pouvez gérer de manière pratique si vous voulez, mais vous ne pouvez pas vous substituer au propriétaire.

La facture de l'artisan doit être au nom du propriétaire qui va (ou pas) exercer les recours qu'il souhaite.